



Doc. 12541
17 mars 2011

Egalité des sexes et conciliation de la vie familiale et professionnelle

Proposition de résolution

déposée par M. José MENDES BOTA et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Il est capital de permettre aux femmes d'associer travail et responsabilités liées à la maternité et aux autres activités familiales pour favoriser l'égalité des sexes et le bien-être de la société. Les femmes doivent avoir la possibilité de gagner leur vie de manière à être économiquement indépendantes sans être pénalisées parce qu'elles sont mères de famille et qu'elles s'occupent de leurs enfants.

En dépit du foisonnement de textes de loi et de mesures politiques contre la discrimination, il faut reconnaître qu'en réalité, les femmes font l'objet de discriminations en matière d'accès au marché du travail, que leurs perspectives de carrière sont moins prometteuses et qu'elles gagnent moins que les hommes.

Dans le même temps, ce sont elles qui supportent l'essentiel du fardeau des tâches ménagères.

La rareté des services de prise en charge a aussi un effet préjudiciable sur l'égalité des sexes, qui pourrait être aggravé par les conséquences de la crise financière.

Pour pouvoir faire face à leurs multiples engagements, un grand nombre de femmes acceptent des emplois temporaires ou à temps partiel, qui sont en-deçà de leur niveau de qualification, ou elles interrompent leur carrière. Cela perpétue la ségrégation des femmes, cantonnées à des postes subalternes, leur dépendance économique et l'inégalité qui caractérise leur situation au sein de la société.

En outre, de plus en plus de femmes choisissent de ne pas avoir d'enfants pour poursuivre une carrière professionnelle.

L'Assemblée parlementaire devrait réaliser une étude approfondie sur la situation dans les Etats membres du Conseil de l'Europe afin de repérer des bonnes pratiques et des modèles de législations et formuler des recommandations sur les points suivants :

- égalité réelle entre les femmes et les hommes sur le lieu de travail ;
- plus d'investissement dans des services de prise en charge des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, qui soient de bonne qualité et largement accessibles pour les salariés des deux sexes ;
- meilleure protection des salariées enceintes et protection et/ou réinsertion sur le marché du travail pour les femmes qui recommencent à travailler après des interruptions de carrière pour raisons familiales ;
- congé de paternité ;



- horaires et souplesse des conditions de travail.

Signé (voir au verso)

*Signé*¹:

MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
CIRCENE Ingrida, Lettonie, PPE/DC
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE
GAUTIER Gisèle, France, PPE/DC
GIANNAKA Sophia, Grèce, SOC
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
HÄGG Carina, Suède, SOC
HERASYM'YUK Olha, Ukraine, PPE/DC
KELEŞ Birgen, Turquie, SOC
KIURU Krista, Finlande, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
NEGELE Gebhard, Liechtenstein, PPE/DC
PAPADIMOULIS Dimitrios, Grèce, GUE
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
SAÏDI Fatiha, Belgique, SOC
STAVROSITU Maria, Roumanie, PPE/DC
SYDOW Björn, von, Suède, SOC
WURM Gisela, Autriche, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste